

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE VERNOUX

Séance du 14 avril 2026

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

PRESENTS : Christian ALIBERT – Jacqueline BITH – Geneviève BOUARD - Quentin CADET - Arnaud DE CAMBIAIRE – Nicole DUCROS - Ginette MACHISSOT – Mylène NOYERIE - Maxime SAIGNES

Absents : Vincent VERRY, Guillaume GRIMAUD

Procuration : Vincent VERRY à Arnaud DE CAMBIAIRE

Secrétaire de séance : Nicole DUCROS

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance
- ⇒ Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 20 mars 2026
- ⇒ Délégation aux adjoints
- ⇒ Vote des taux des impôts directs locaux
- ⇒ Désignation auprès des syndicats et divers organismes
- ⇒ Détermination des commissions et désignation de leurs membres
- ⇒ Frais de participation des écoles
- ⇒ Point budgétaire
- ⇒ Informations diverses

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Nicole DUCROS.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026.

DELEGATION AUX ADJOINTS

Monsieur Arnaud DE CAMBIAIRE est désigné 1^{er} adjoint avec effet immédiat aux questions : d'urbanisme et aménagement : suivi des projets de construction, gestion des documents d'urbanisme, autorisations d'urbanisme

Madame Ginette MACHISSOT est désignée 2^{ème} adjointe avec effet immédiat aux questions : Famille, solidarité et personnes âgées, affaires scolaires, gestion de la salle communale

Monsieur Guillaume GRIMAUD est désigné 3^{ème} adjoint avec effet immédiat aux questions : cadre de vie et gestion du domaine public : voirie, travaux, espaces publics ; sécurité : PCS, espèces invasives

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il rappelle la précédente délibération n°2024-011 instaurant la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) applicable à compter de 2025.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire rappelle que les taux des taxes foncières bâties et non bâties ont été augmentés en 2022.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de maintenir les autres taux comme l'année précédente.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée de :

- **DECIDER** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 37.62%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 61.11%
 - Taxe d'habitation (TH) : 9.80 %

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION AUPRES DES SYNDICATS ET DIVERS ORGANISMES

⇒ **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIVU SAIGC**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner des délégués auprès du SIVU SAIGC. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité désigné :

En qualité de délégué titulaire

- Madame MACHISSOT Ginette
184 route de Vernoux 07240 CHATEAUNEUF DE VERNOUX

En qualité de délégué suppléant

- Madame BITH Jacqueline
719 chemin du moulin de noyer - Le Massonnet 07240 CHATEAUNEUF DE VERNOUX

Adopté à l'unanimité.

⇒ **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU TERRITOIRE D'ENERGIE DE L'ARDECHE (SDE07)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité Syndical à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par tranche révolue de 5 000 habitants.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur GRIMAUD Guillaume en qualité de délégué titulaire
- Monsieur SAIGNES Maxime en qualité de délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de CHATEAUNEUF DE VERNOUX au sein du collège d'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT EYRIEUX-CLAIR**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les délégués auprès du Syndicat Eyrieux Clair.

Conformément aux statuts du SYNDICAT EYRIEUX CLAIR, il convient à l'assemblée de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

En qualité de délégué titulaire

- Monsieur GRIMAUD Guillaume
197 chemin de bellevue 07240 CHATEAUNEUF DE VERNOUX

En qualité de délégué suppléant

- Madame NOYERIE Mylène
194 chemin de Pierratton 07240 CHATEAUNEUF DE VERNOUX

Adopté à l'unanimité.

⇒ **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL-PAYS DE VERNOUX**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les délégués auprès du Syndicat d'Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux.

Il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité propose :

En qualité de délégués titulaires

- Monsieur ALIBERT Christian
175 chemin de Coulet 07240 CHATEAUNEUF DE VERNOUX
- Monsieur DE CAMBIAIRE Arnaud
895 route du Pialou – Les Agrevoux 07240 CHATEAUNEUF DE VERNOUX

En qualité de délégué suppléant

- Monsieur SAIGNES Maxime
2 chemin de Gachet 07130 SAINT PERAY

Adopté à l'unanimité.

⇒ **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU PARC DES MONTS D'ARDECHE (PNR)**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les délégués auprès parc des monts d'Ardèche.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité propose :

En qualité de délégué titulaire

- Monsieur DE CAMBIAIRE Arnaud
895 route du Pialou – Les Agrevoux 07240 CHATEAUNEUF DE VERNOUX

En qualité de délégué suppléant

- Madame BITH Jacqueline
719 chemin du moulin du noyer – Le Massonnet 07240 CHATEAUNEUF DE VERNOUX

Adopté à l'unanimité.

⇒ **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les délégués auprès du Comité National d'Action Sociale

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité propose :

En qualité de délégué titulaire

- Madame MACHISSOT Ginette
184 route de Vernoux 07240 CHATEAUNEUF DE VERNOUX

En qualité de délégué suppléant

- Madame DUCROS Nicole

Adopté à l'unanimité.

DETERMINATION DES COMMISSIONS ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

⇒ **COMMISSION COLIS DE NOEL**

Suite aux élections municipales de 2026, il est proposé de constituer une nouvelle commission en charge des colis de Noël.

Le conseil municipal propose à l'unanimité une liste dont les noms suivent :

- Mme BITH Jacqueline
- Mme BOUARD Geneviève
- Mme DUCROS Nicole
- Mme MACHISSOT Ginette
- Mme MALOSSE Brigitte
- Mme PERRET Claudine
- Mme MENADI Catherine

Adopté à l'unanimité.

⇒ **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Le conseil municipal propose à l'unanimité une liste de 24 personnes dont les noms suivent :

- Monsieur DE CAMBIAIRE Arnaud
- Madame MACHISSOT Ginette
- Madame MALOSSE Brigitte
- Monsieur COPIE Stéphane
- Monsieur PERRET Jean-François
- Madame MARTON Laurence
- Madame NOYERIE Mylène
- Madame MERLIN Christiane
- Monsieur BITH Jean-Pierre
- Madame DETEIX Dominique
- Monsieur SAIGNES Maxime
- Madame LAINE Edith
- Monsieur VAN CORTENBOSCH Nicolas
- Monsieur BOIS Bernard
- Monsieur GOUNY Dave
- Madame COPIE Magali
- Monsieur MENADI Philippe
- Monsieur PERRET Jean-Charles
- Madame HENRI Isabelle
- Monsieur BRUNEL Philippe

- Monsieur DESBOS Christophe
- Monsieur BOUARD Dominique
- Monsieur FIGUET Bernard
- Monsieur GRIMAUD Guillaume

Adopté à l'unanimité.

⇒ COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner les délégués en charge de la révision des listes électorales.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne :

- Ginette MACHISSOT en titulaire
- Nicole DUCROS en suppléante

Adopté à l'unanimité.

⇒ COMMISSION APPEL D'OFFRES

Il est proposé que l'ensemble du conseil municipal soit membre de la commission appel d'offres.
Adopté à l'unanimité.

FRAIS DE PARTICIPAION DES ECOLES

⇒ PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE VERNOUX EN VIVARAIS

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il est voté les montants de la participation de la commune aux de frais de fonctionnement des écoles publiques de Vernoux-en-Vivarais.

Les frais correspondent aux dépenses de fonctionnement des écoles du temps scolaire ainsi que le coût d'entretien.

Il est précisé que les enfants habitants la commune de Châteauneuf de Vernoux et scolarisés dans les écoles publiques de Vernoux sont au nombre de 11 pour l'école élémentaire et de 5 pour l'école maternelle.

La Commune de Vernoux propose pour l'année scolaire 2025-2026 les montants suivants :

- Ecole maternelle : 1 981.38 € par enfant
- Ecole primaire : 497.79 € par enfant

Ce qui représente un coût total de 15 382.59 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vernoux pour l'année scolaire 2025-2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune Vernoux-en-Vivarais

- **DE REGLER** cette dépense à la nature 657341 du budget primitif 2026

Adopté à l'unanimité

⇒ **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE VERNOUX EN VIVARAIS**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il est voté les montants de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée de Vernoux-en-Vivaraïs.

Les frais correspondent aux dépenses de fonctionnement des écoles du temps scolaire ainsi que le coût d'entretien.

Il est précisé que les enfants habitants la commune de Châteauneuf de Vernoux et scolarisés à l'école privée de Vernoux sont au nombre de 5 pour l'école élémentaire et de 1 pour l'école maternelle.

Le coût par enfant pour l'année scolaire 2025-2026 sera le même que pour les écoles publiques de Vernoux pour les montants suivants :

- Ecole maternelle : 1 981.38 € par enfant
- Ecole primaire : 497.79 € par enfant

Ce qui représente un coût total de 4 470.33 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Vernoux pour l'année scolaire 2025-2026
- **DE REGLER** cette dépense à la nature 657364 du budget primitif 2026

Adopté à l'unanimité

POINT BUDGETAIRE

Monsieur le Maire explique les grandes lignes du budget 2026.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de plusieurs informations à communiquer, à savoir :

⇒ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs incivilités ont eu lieu sur la commune : dépôt de déchets verts devant la mairie, marquage profond sur la carrosserie de véhicules garés dans le centre du village à l'aide d'un tournevis, intrusion illicite dans une maison, dégâts sur les toilettes publiques de l'aire de jeux, destruction de signalétique routière. Un courrier va être donné à tous les habitants afin de les informer. Voir pour mise en place de système de vidéosurveillance

⇒ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agent technique est mis à disposition de la commune de Gilhac et Bruzac à raison de 7h hebdomadaire. Une facturation mensuelle leur est établie au coût horaire de 25€ de l'heure.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le coût horaire à compter du 1^{er} mai 2026 à 30 € de l'heure ainsi que 1 plein de carburant sur 2 à charge de la commune de Gilhac et Bruzac

Adopté à l'unanimité

⇒ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la cérémonie du 8 mai sera à 10h00 au cimetière. Maxime SAIGNES souhaite que l'ensemble du conseil municipal soit présent et que la Marseillaise soit chantée par l'ensemble de l'équipe municipale. Une répétition sera faite le jeudi 7 mai.

⇒ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Maxime SAIGNES sera délégué citoyenneté vie associative et Vincent VERRY délégué en charge de la communication.

⇒ Maxime SAIGNES informe les membres du conseil municipal qu'un rendez-vous est prévu ce samedi 18 avril avec Mme JOURDAN Nathalie, Présidente de l'Association les Amis de Châteauneuf pour une reprise de l'Association.

⇒ Nouvelles élections à la CAPCA

Arnaud DE CAMBIAIRE informe les membres du conseil municipal que Yann VIVAT, Maire de Rompon a été élu Président de la CAPCA et Mr VALLA, Maire de Privas est le 1^{er} Vice-Président.

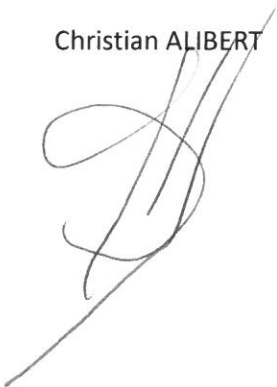
La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 5 juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Monsieur le Maire,

Madame la secrétaire,

Christian ALIBERT



Nicole DUCROS

